Plan Local d'Urbanisme de **CATENOY**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
02 FEV. 2016

3

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

INTRODUCTION

Aspects généraux

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) promulguée le 13 décembre 2000, de la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 02 juillet 2003 et de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.

Ces lois réforment profondément l'élaboration des documents d'urbanisme au nombre desquels figure le PLU. Le PLU qui se substitue au POS (Plan d'Occupation des Sols), doit désormais comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document présentant le projet communal pour les années à venir.

Comme le rappellent les dispositions de l'article L. 123-1-3 du Code de l'Urbanisme : « *Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain* ».

Contenu du document

Le PADD concerne le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Catenoy, lequel couvre l'intégralité du territoire communal.

Il constitue un élément du dossier de PLU qui comprend, en outre un rapport de présentation, un règlement graphique, un règlement écrit, des orientions d'aménagement et de programmation et des annexes techniques.

Le PADD définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne sont pas directement opposables aux autorisations d'urbanisme. Le PADD constitue la « clef de voûte » du PLU ; les éléments du Plan Local d'Urbanisme qui ont une valeur juridique doivent être compatibles avec le PADD.

A l'issue du diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du PLU et conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, les élus se sont réunis afin de débattre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune vont toutes dans le sens de la prise en compte des spécificités du territoire au service d'un développement cohérent et durable.

Chacun des grands principes et objectifs retenus par la municipalité et qui fondent le projet communal est clairement exposé dans la suite du document.

ORIENTATIONS GENERALES

Adapter le projet communal au regard de son positionnement territorial

CONSTAT…

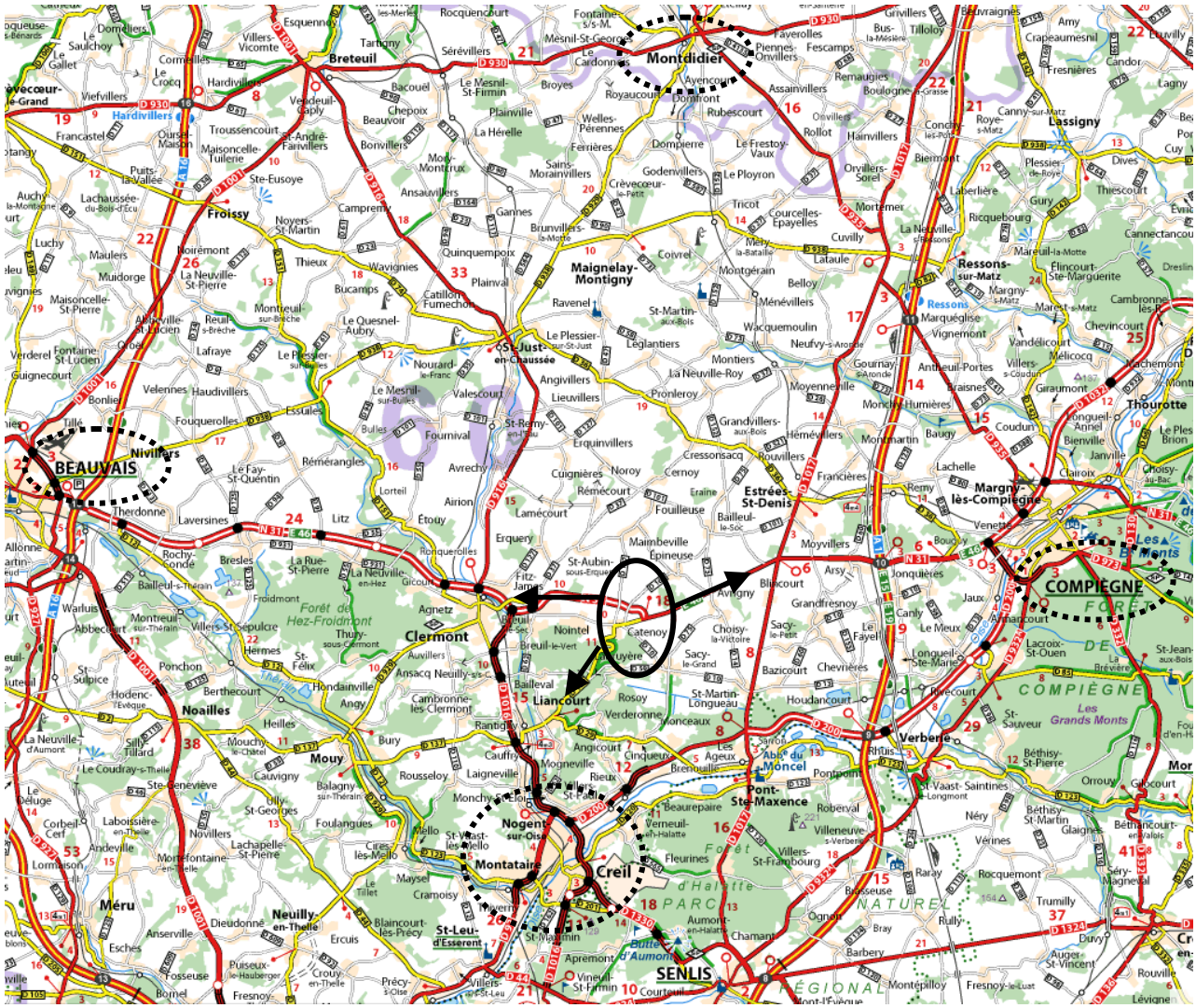

Par sa position territoriale, le territoire de Catenoy est tiraillé entre :

- le passage d'infrastructures de transports terrestres structurantes à l'échelle local (déviation de la RN 31, RD 931, route de Sacy-le-Grand, route de Liancourt…) qui occasionnent des flux de transit,
- sa situation par rapport aux pôles urbains proches (Clermont, Liancourt, Pont Ste Maxence, Compiègne),
- la proximité des bassins de vie et d'emplois du Clermontois, du Liancourtois, la vallée de l'Oise…
- l'onde dynamique du pôle francilien.

Sur les plans administratif et de la planification territoriale, Catenoy a été rattachée, au 1er janvier 2013, à la Communauté de communes du Pays du Clermontois.

Il est également rappelé que le territoire est inclus dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie, et plus localement au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Oise-Aronde. L'objectif de ces schémas est la protection et la pérennisation de la ressource en eau.

En outre, suite à l'aménagement de la déviation de la RN 31, un remembrement a été engagé sur une partie nord du territoire communal.

Catenoy compte un fabriquant des produits chimiques. Il s'agit d'un site industriel classé SEVESO qui a généré la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Enfin, la requalification de la traverse de la RD 931 (entre Breuil-le-Sec et Catenoy) vient d'être achevée intégrant notamment la voie de circulation douce Trans'Oise.

ORIENTATIONS

- Veiller à la compatibilité du PLU avec les documents supra-communaux (SDAGE, SAGE…).
- Poursuivre le développement démographique et urbain communal en rapport avec ses contraintes naturelles et artificielles, sa desserte, son niveau d'équipements et de services.
- Tenir compte du statut économique du territoire (tissus industriel, artisanal et agricole affirmés).
- Tenir compte du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Géographie, paysage et patrimoine naturel

CONSTAT…

Le territoire de Catenoy s'inscrit en interface des régions naturelles du Plateau-Picard (plus précisément de la sous-entité de la plaine d'Estrées-Saint-Denis) et du Clermontois (Montagne de Liancourt). Il bénéficie d'une géomorphologie structurée autour de deux grands espaces :

↳ Le plateau agricole influence 80 % du territoire communal. Il se découvre à travers des espaces au relief clément qui déclinent régulièrement du nord vers le sud jusqu'en pied de coteau.

La partie haute du plateau (nord du territoire) se caractérise par un paysage à forte empreinte agricole dégageant des points de vue lointains sur le reste de la plaine picarde. Ici, la dimension céréalière du plateau est rarement perturbée. Seuls, le hameau de Luchy installé au cœur des terres et quelques boisements animent l'espace (bois de Luchy et de Favières).

Le paysage change nettement dans la partie basse de la plaine agricole qui héberge le village, des équipements d'infrastructures et des voies de circulation majeures (déviation, RN 31), occupations anthropiques qui fragmentent l'espace agricole. A la vue des installions de l'usine chimique, l'image industrielle de Catenoy s'affirme.

Le village s'étire alors entre le plateau agricole et le coteau boisé. Des niches agricoles se devinent rendant parfois floues les limites de l'espace aggloméré.

↳ La Montagne de Liancourt délimite nettement le sud du territoire communal. Elle surplombe la commune et tapisse en arrière-plan le village. Elle prend la forme d'un coteau abrupt surmonté de buttes.

Son caractère densément boisé renvoie l'image d'un espace aux qualités naturelles et paysagères indéniables. La topographie accentuée et le couvert boisé épais limitent les potentialités d'aménagement de cet espace. Son accessibilité est rendu possible au moyen d'un réseau de sentes développé.

Enfin, il convient de rappeler l'intérêt écologique porté à cet espace singulier au travers de reconnaissances multiples (ZNIEFF de type 1 « le bois des côtes et les montagnes de Verderonne, du moulin et de Berthaut », ENS, corridors écologique potentiels, axe grande faune) qui invitent à en maintenir l'équilibre actuel.

De manière plus spécifique, il faut souligner le rôle majeur des boisements présents sur le territoire dans la gestion des aléas naturels. Il est indéniable que la couverture boisée de la Montagne de Liancourt constitue un facteur stabilisant qui prévient la survenue d'aléas naturels divers (ruissellements, coulées de boue, mouvements de terrain…) et protège le village en contrebas.

ORIENTATIONS

- Reconnaître la richesse agronomique, biologique et économique des terres agricoles du plateau afin d'assurer la protection des espaces agricoles.
- Pérenniser la vocation naturelle boisée de la Montagne de Liancourt en vertu de ses rôles paysagers, environnementaux et écologiques (préservation des continuités écologiques et de la biodiversité locale) ;
- Veiller à l'intégration paysagère des constructions dans les secteurs sensibles (cœur des terres agricoles, lisières urbaines).
- Protéger les remises boisées au cœur des terres agricoles (bois de Favières, bois de Luchy…) qui sont sources d'animation paysagère.

La gestion de l'espace aggloméré, le développement et le renouvellement urbains

Morphologie urbaine et architecture

CONSTAT…

La forme du village et sa composition urbaine résultent d'une urbanisation qui a dû s'adapter aux caractéristiques physiques d'un territoire à la croisée d'un vaste plateau agricole et d'un coteau boisé. La morphologie urbaine originelle a par ailleurs nettement été guidée par le dessin des voies de communication principales en forme de T.

Pour mémoire, le village de Catenoy, est à l'origine un cœur aggloméré de structure linéaire qui prend appui sur la route de Liancourt accompagné de plusieurs satellites urbains qui se sont développés au pied du coteau boisé. D'ouest en est, on peut énumérer les anciens hameaux de Courcelles, Visigneux et Villers. De plus, les hameaux de St Antoine et de Saint Vaast se devinent au voisinage de la RD 931.

Ces entités se retrouvent nettement dans l'étude du bâti ; le diagnostic a pointé du doigt dans ces secteurs des caractéristiques propres au tissu urbain ancien notamment la présence d'un bâti patrimonial de qualité (faisant usage de la pierre et de la brique) mis en scène par des fronts bâtis continus (façades sur rue relayées par des hauts murs de clôtures anciens), une diversité architecturale par époque et une densité marquée.

L'urbanisation principale s'est ensuite développée :

- soit au coup par coup le long de la route de Liancourt et de Nointel (entre Courcelles et le centre-bourg) donnant lieu à une urbanisation linéaire diffuse qui semble grignoter le pied du coteau,
- soit sous forme d'îlots, au gré des opérations d'ensemble, aux alentours du centre-village venant donner de l'épaisseur à la forme urbaine.

A l'extrémité nord du village, l'usine chimique et l'ancien quartier de la gare constituent un ensemble homogène à vocation économique.

Le territoire de Catenoy compte des écarts bâtis excentrés dans sa partie Nord : le hameau de Luchy comportant plusieurs activités agricoles et la ferme de Luchy.

ORIENTATIONS

- Tenir compte des ambiances urbaines constatées (quartiers anciens, pavillonnaires, bâtiments d'activités…) et adapter les règles d'urbanisme en conséquence (implantations, densités…) ;
- Ne pas compromettre la mise en œuvre de mesures constructives favorisant la réduction de la consommation énergétique des bâtiments (éco-construction, concept H.Q.E, matériaux écologiques…).

Qualité urbaine et déplacements

CONSTAT…

Catenoy est traversée par de nombreuses infrastructures utilisées au quotidien par la population pour ses déplacements.

Route de Liancourt

Sente piétonne

RD 931

La route de Liancourt constitue l'artère principale de desserte du village, autour de laquelle s'est développé le tissu urbain. La morphologie originelle du village explique le déséquilibre observé dans sa forme urbaine, les espaces situés à l'est de la route de Liancourt s'étant développés prioritairement.

L'est du village fait ainsi apparaître un réseau de voies plus développé, qui à l'origine distribuait les hameaux de Villers et de Visigneux. Ces voies permettent le délestage de la route de Liancourt en termes de flux de circulation en direction de la RN 31 ou de la route de Sacy-le-Grand, ce qui peut représenter un point positif, sauf que les rues du village ne sont pas toujours adaptées à supporter un flux de transit (rue des Buttes).

S'agissant de la rue de Nointel, il s'agit d'un axe linéaire étendu supportant à la fois des flux internes et de transit. La qualification de cette voie de communication apparaît importante sur le plan sécuritaire mais aussi sur le plan identitaire (quartier éloigné du centre-village).

Le centre-bourg présente un maillage de voies douces intéressant qui distribue les quartiers et les pôles d'équipements.

La RD 931 a été longtemps un axe majeur de transit à l'échelle du département et supportait des flux de circulation très importants. La mise en service de la déviation de la RN 31 a conduit à un bouleversement de la dynamique communale en termes de déplacements routiers. Le projet de requalification de la traverse de la RD 931 en voie « verte » dans le cadre de la Trans'Oise marque la fin des nuisances et de l'insécurité routière sur cet axe.

Cependant, le transit des poids lourds demeure via la route de Liancourt ce qui génère des nuisances et de l'insécurité routière. Il s'agit d'une source d'inconvénients que la commune souhaiterait pouvoir limiter.

Par sa situation de carrefour, Catenoy dispose de plusieurs lignes de bus permettant de regagner les pôles structurants proches évoqués plus haut. Cependant, les délais parfois longs encouragent la population à privilégier l'usage d'un véhicule motorisé, par exemple pour se rendre aux gares ferroviaires. A noter également que les liaisons avec les communes du Plateau picard sont inexistantes.

Il est intéressant de souligner que les espaces de stationnement situés en bordure de la RD 931 au nord du village servent de point relais non officiel pour le covoiturage.

Concernant la centralité communale, celle-ci est plutôt bien identifiée en raison du regroupement des principaux équipements autour de la place de la Mairie ou à proximité (pôles scolaire et récréatif). Cependant, la place de la Mairie mériterait un aménagement qualitatif afin d'en confirmer les rôles identitaire et de « jointure » au cœur d'un tissu bâti étiré.

Le village de Catenoy comprend de nombreux fonds de parcelles (parcelles laniérées héritées du passé) occupés par des jardins cultivés ou d'agrément (trame végétale) qui forment des espaces de respiration au sein de la trame bâtie mais aussi une couverture naturelle en lisière urbaine adoucissant la transition avec l'espace agricole. Ces dernières sont très souvent bordées par des voies équipées ou non.

ORIENTATIONS

Qualité urbaine

- Programmer des actions en vue d'améliorer le cadre de vie communal :
  - requalification de la traverse de la RD 931 ;
  - mise en valeur et qualification de la place publique communale (espace identitaire et fédérateur) ;
  - au sein du village, qualification des principales voies qui relient les anciens hameaux en direction du centre-bourg (identitaire et sécuritaire) ;
- Maintenir une trame végétale à l'échelle du village, trame qui se révèle au travers des jardins privatifs, des espaces verts communaux et des espaces boisés en lisière ... ;
- Veiller à l'insertion du bâti dans le contexte environnant (paysage naturel et urbain) (choix des tonalités des matériaux, volumétries et implantations des constructions…).

Transports et déplacements

- Prise en compte de la mise en service de la déviation de la RN 31 et de son prolongement futur (tronçon Catenoy/RN17) ;
- Prendre en compte l'aménagement de la Trans'Oise ;
- Maintenir et développer au gré des opérations nouvelles, le maillage de voies douces entre les quartiers et en direction des pôles structurants ;
- Articuler à l'échelon communal et intercommunal les déplacements multimodaux (covoiturage, lignes de transports en commun…) ; les espaces de stationnement situés en bordure de la RD 931 au nord du village servent actuellement de point-relais non matérialisé pour le covoiturage.

Services et Equipements

CONSTAT...

Le bilan général sur les réseaux d'usage (eau potable, électricité, assainissement, gaz en partie) permet d'envisager sereinement un développement urbain communal au niveau du village en termes de capacité d'accueil. Cependant, à l'occasion de forts orages, le réseau d'eaux pluviales peut arriver à saturation et les ruissellements urbains occasionner ponctuellement des inondations pouvant impacter des habitations. En outre, une étude hydraulique est en cours dans le cadre du remembrement.

Il convient de noter que les réseaux se superposent à la structure urbaine actuelle, ce qui signifie qu'en cas de développement urbain, une extension des réseaux devra être programmée.

La défense-incendie est bonne en dehors de l'ancien quartier de la gare où l'hydrant ne délivre pas un débit suffisant et la ferme de Luchy qui n'est pas équipée.

S'agissant du hameau de Luchy, il a été relevé la non-conformité de plusieurs dispositifs d'assainissement autonome contrôlés. Des travaux sont en cours de réalisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Oise, le Conseil général de l'Oise prévoit le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département (hors zones AMII). La commune de Catenoy devrait être équipée à l'échéance 2017.

En ce qui concerne l'offre en services et équipements, la commune vient de vivre la fermeture de l'épicerie (place communale) et d'un bar-tabac-brasserie (RR 931). L'accessibilité aux commerces est en partie compensée par une desserte en commerces ambulants comprenant un boulanger et des bouchers.

La population bénéficie de services de proximité tels que des structures scolaires élémentaires (avec espace de restauration et accueil périscolaire), de services publics (mairie, agence postale, gendarmerie…) regroupés pour la plupart en centre-ville ou le long de la RD 931.

Le bilan doit évoquer la situation concernant les structures scolaires. Pour pallier une baisse des effectifs, révélatrice du manque de dynamisme démographique interne, la commune accueille depuis 2006 les enfants scolarisés de Maimbeville.

ORIENTATIONS

- Prévoir le développement des communications numériques pour renforcer l'attractivité du territoire communal ;
- Assurer la protection de la ressource en eau par la gestion et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales issues de l'urbanisation ;
- Veiller à la conformité des dispositifs d'assainissement autonome des écarts bâtis avec la législation en vigueur ;
- Assurer le maintien des effectifs scolaires sur la commune afin de maintenir le fonctionnement des équipements publics existants et anticiper les besoins à moyen ou long terme.

Planification urbaine

CONSTAT…

Sur le plan territorial, Catenoy représente un poids démographique non négligeable, chiffré à un total de 1 050 habitants (recensement 2008). Cependant, la baisse de la population observée entre 1999 et 2008 montre un essoufflement de la dynamique communale en raison d'un solde migratoire négatif et d'un solde naturel trop faible pour compenser (les données INSEE 1999-2008 ont effectivement démontré des signes de vieillissement de la population).

En outre, l'apparition d'une quinzaine de logements vacants marque le manque d'attractivité communale.

En matière de potentialité de développement urbain, la présence d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques sur la partie nord du village gèle toute possibilité de densification urbaine (dans les dents creuses, en mutation ou renouvellement urbains).

Concernant des potentialités immédiates de constructibilité, le contexte géographique communal condamne l'urbanisation des terrains situés sur le versant boisé et soumis à des contraintes physiques importantes (talus boisé très haut, risques de ruissellements ou de mouvements de terrain). L'analyse de la

réceptivité avait permis d'écarter les parcelles situées au carrefour des rues de Nointel et de Liancourt, au sud de la route de Liancourt ainsi que ceux situés dans la rue des Buttes (terrains non desservis par les réseaux d'usage).

Par ailleurs, le diagnostic a permis de mettre en exergue l'existence d'îlots intra-urbains.

A l'est de la route de Liancourt, deux îlots agricoles se distinguent nettement. Ils sont situés à proximité immédiate des réseaux d'usage. Le premier, situé au lieu-dit « les fossés de Visigneux » est positionné au contact du pôle d'équipements scolaires et de la salle des fêtes, ce qui en fait un site privilégié pour le développement urbain communal (zone NA au POS).

Le deuxième, situé entre la route de Visigneux et de Sacy-le-Grand se compose de fonds de terrains privatifs. Il est nécessaire de rappeler que plusieurs parcelles sont rattachées à des exploitations agricoles qui siègent sur place. Cet îlot est donc soumis à un enjeu agricole fort.

A l'ouest du village, entre Courcelles et la route de Liancourt, un vaste espace agricole homogène se dégage en pied de coteau. Cet espace se situe en dehors du périmètre du P.P.R.T. et présente des avantages certains en termes de composition urbaine (amorce de rééquilibrage de la forme du village par rapport à la route de Liancourt). L'intégration paysagère de la zone et la gestion des eaux pluviales sont des enjeux importants qui se dégagent sur ce secteur de l'agglomération. Il doit être précisé qu'INERIS a mis en place un site expérimental à l'extrémité est de cet îlot.

En ce qui concerne les écarts bâtis, le hameau de Luchy se compose de plusieurs sièges d'exploitations agricoles. Enfin, une dernière exploitation agricole s'inscrit isolément à l'extrémité nord du territoire. Ces écarts bâtis n'ont pas vocation à se développer.

ORIENTATIONS

- L'objectif de croissance démographique est fixé à +0,6 % /an à l'échéance de 15 ans (2013-2028), soit un apport de population nouvelle d'environ 100 personnes. La population légale au 1er janvier 2029 avoisinera alors 1 130 personnes.

- A raison d'un desserrement des ménages estimé à 2,17 p/logement en 2028, les besoins liés à la croissance démographique et au desserrement des ménages vivant sur le territoire sont estimés à 135 logements.

- Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont ainsi fixés : une consommation maximale de 4,5 ha en périphérie de la partie actuellement urbanisée du village, objectifs répondant aux besoins relatifs au développement résidentiel du territoire (y compris nouveaux équipements ou espaces publics).

De plus, la modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sera assurée au travers des objectifs suivants :

- conserver la vocation agricole du hameau de Luchy considérant la présence quasi exclusive de sièges d'exploitation agricole. En outre, la faiblesse des réseaux structurels invite à ne pas y permettre un développement à caractère résidentiel.
- cibler la densification urbaine et le développement sur le village.
- encourager la réhabilitation de bâtiments vacants dans des conditions fonctionnelles minimales (assainissement, stationnement…),
- encourager le comblement des dents creuses et les opérations de densification urbaine ou de renouvellement sur des terrains situés dans l'enveloppe urbaine du village.
- programmer des opérations de constructions en périphérie immédiate de l'espace aggloméré en vue de répondre à des besoins identifiés (mixité sociale, création de nouveaux logements et équipements…). Le choix du report de la zone d'extension future inscrite au POS (2 NAh) dans le PLU est apparu comme une évidence compte tenu de sa position et des enjeux du PLU.
- respecter les densités moyennes suivantes : 17 logements/ha pour les logements individuels, 25 logements/ha pour les logements groupés et 45 logements/ha pour les logements collectifs.
- préserver la vocation agricole de l'îlot intra-muros situé au lieu-dit « Entre Visigneux et Villers ».

Habitat

La vocation résidentielle caractérise Catenoy. A ce titre, il convient de souligner la diversité mesurée de l'offre en logements sur le territoire sous l'influence certaine du mode pavillonnaire (pavillon à la parcelle) en accession à la propriété. Le logement locatif représente 11 % du parc en logement. En termes de bilan, on peut mentionner le manque de logements intermédiaires.

ORIENTATIONS

- Envisager une diversification de l'offre en logements dans le village pour répondre à une demande variée. Pour tout projet comportant plus de 20 logements, le parc en logements projeté devra comprendre au moins 20 % de logements sociaux.

Développement économique et loisirs

CONSTAT...

Catenoy constitue un pôle secondaire sur le plan économique. Une zone d'activités est visible en périphérie nord du village. L'image industrielle de Catenoy est fortement symbolisée par les installations de la société Addivant SAS, fabricant de produits chimiques.

En outre, l'ancien quartier de la gare compte plusieurs établissements artisanaux. A noter que la voie ferrée qui borde le secteur est exclusivement utilisée comme voie de transit destinée au fret.

La dynamique économique est relayée ponctuellement dans l'agglomération et dans le hameau de Luchy par la présence de nombreux sièges d'exploitation agricole ou de petits artisans.

Le commerce a perdu de son dynamisme suite à la fermeture d'une épicerie et d'un bar/restaurant. Un restaurant demeure en bordure de la RD 931.

Par ailleurs, la commune dispose d'un patrimoine bâti pouvant servir de socle à la création d'un circuit touristique local considérant le passage du GR 124a à l'est du territoire et le passage d'un circuit fréquenté par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

ORIENTATIONS

Développement économique

- Confirmer l'identité économique du territoire par la pérennisation des activités en place (industrielles, artisanales…) et engager une politique volontariste pour l'accueil de nouvelles activités… ;
- Pérenniser l'activité agricole sur le territoire (exercice de l'activité et possibilité de développement spatial…).

Equipement commercial

- Ne pas compromettre le développement du commerce de proximité dans le village.
- Permettre la diversification des activités agricoles implantées sur le territoire (vente de produits fermiers…).

Les loisirs, le tourisme

- Identifier et mettre en scène le patrimoine local (signalétique, mise en valeur des espaces publics) dans le cadre de la découverte du territoire à partir, par exemple, du sentier de randonnée banalisé à l'est de la commune et de la Trans'Oise.
- Le PLU ne devra pas remettre en cause la mise en œuvre de projets à vocation touristique (création d'hébergements touristiques, création de points d'informations…) à condition qu'ils s'inscrivent à l'échelle du village et dans des secteurs adaptés et suffisamment équipés.

Gestion des risques et des nuisances

CONSTAT…

De par sa configuration géographique, le sud du territoire de Catenoy est soumis à plusieurs facteurs de risques, principalement lié au relief abrupt du coteau et aux talwegs qui sillonnent la plaine agricole dont le chevelu se densifie à l'approche de l'espace aggloméré.

Dans cette dynamique géographique, le couvert boisé du coteau et de son sommet représente une source de stabilité primordiale. Il est évident que le développement urbain en pied de coteau connaît ses limites sur des secteurs à la topographie très accentuée et des espaces sensibles à toute évolution (défrichements).

La mise en place d'un réseau d'eaux pluviales sur le village démontre l'intérêt que la commune porte à la fois à la gestion (éviter les rejets sur la voie publique et les inondations) et au traitement (préservation de la ressource en eau) des eaux pluviales au contact des espaces agglomérés. Cependant, des inondations peuvent survenir à l'occasion d'épisodes orageux importants.

Le risque « industriel » fait partie des facteurs officiellement reconnus en présence d'une usine classée SEVESO AS (au nord du territoire). Un Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé concerne la partie nord du village.

La commune compte plusieurs servitudes d'utilité publique qui, dans le contexte local, ne constituent pas un frein au développement urbain communal mais peuvent soumettre la constructibilité à conditions (nuisances acoustiques, hauteur sous pylônes électriques…).

Une faiblesse de la défense-incendie a été relevé au niveau du quartier de la Gare en raison d'un poteau incendie défectueux.

ORIENTATIONS

- Tenir compte du Plan de Prévention des Risques Technologiques ;
- Tenir compte des servitudes d'utilité publique qui affectent le territoire communal ;
- Prise en compte des nuisances à proximité des infrastructures de transports majeurs ;
- Régulariser la défense-incendie sur l'ancien quartier de la gare ;
- Veiller à la gestion des risques naturels à l'approche des espaces urbanisés.